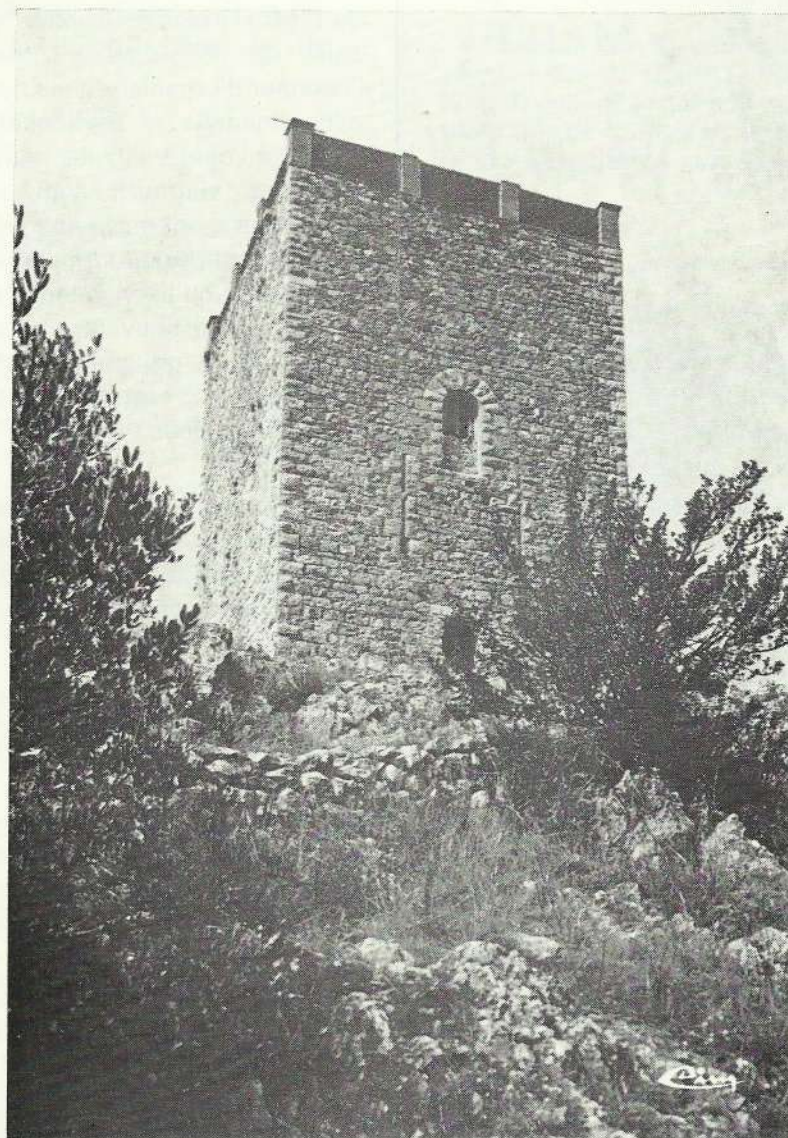




# L'INFORMATION COMMUNALE



VILLE  
DU  
REVEST-LES-EAUX



## ÉDITORIAL DU MAIRE

Que 1985 soit pour chacun d'entre vous une année heureuse. Voilà ce que souhaitent le Maire et le Conseil Municipal.

Moins de soucis pour tous et la santé !  
Une bonne santé !

Pour la Commune, que son évolution se poursuive sans à-coups et que les projets que nous formons pour elle, culturels et autres, se réalisent.

Mais voilà, il faut de l'argent, beaucoup d'argent et il est bien souvent difficile de répondre à toutes les demandes si petites soient-elles parfois car plusieurs petites sommes qui s'ajoutent arrivent à créer une grosse dépense. Et les recettes ne suivent pas toujours !

En 1984 la situation économique qui a touché le département a retenti sur la Société qui exploite la carrière de Fierraquet et au moment du bilan de fin d'année, on note avec quelque inquiétude, le retentissement sur nos rentrées d'argent en fonction du chiffre d'affaires de la carrière, notre principale ressource.

Notre prochain budget ? Comment l'envisager ?

Et pourtant combien il nous serait agréable de participer à l'achat de la patinoire de La Garde et à celui du Domaine de Tourris si son propriétaire accepte de traiter avec notre voisine, La Valette, et notre propre Commune.

C'est donc bien le moment de formuler des vœux et nous ne manquons pas de les exprimer avec

force, avec toujours au bout l'espoir de les voir exaucer.

Ce dernier trimestre a été moins riche que le précédent en événements marquants, mais à côté des traditionnelles cérémonies du souvenir du premier et du onze novembre, il convient de remercier les Mouvements de la Résistance et de la Déportation qui, pour marquer l'année du quarantième anniversaire du débarquement, nous ont fait l'amitié et l'honneur d'organiser dans notre Mairie une exposition exceptionnelle et particulièrement émouvante qu'ils ont bien voulu venir inaugurer le samedi huit décembre. Les visiteurs sont venus nombreux et les Instituteurs ont accompagné les "grands" de notre école primaire qui ont posé de nombreuses questions sur tout ce qu'ils voyaient. Nul doute qu'ils garderont davantage de souvenirs qu'après quelques pages de lecture dans un manuel. Merci à ceux qui ont eu l'initiative de cette présentation et qui ont œuvré pour son succès.

Il faut citer aussi les deux, tellement différentes l'une de l'autre, expositions de peintures et de dessins qui se sont tenues pendant ces derniers mois et qui ont attiré un public "averti", surtout pour la dernière.

Mais Décembre c'est Noël avec l'arbre et la fête dans chacune de nos trois écoles et la venue du Père Noël, en personne, à celle du Hameau. Partout des chants, des cadeaux, un bon goûter, et la gaieté, une grande gaieté. Bravo à tous ! Aux élèves qui ont bien travaillé puisque le Père Noël a apporté quelque chose à chacun d'entre eux, à leurs Maîtres et au personnel municipal de nos écoles. Autre événement traditionnel lui aussi, le repas du troisième âge du vingt-sept décembre toujours aussi plein de dynamisme, de bonne humeur et de joie.

Mais n'oublions surtout pas l'émotion qui s'est emparée du village lorsqu'il a su que "Jojo" risquait de partir pour être placé par l'Organisme de Tutelle qui en a la charge. Finalement il reste. La Tutelle a accepté d'en confier la responsabilité à une personne qui s'est présentée. Jojo a donc bien terminé l'année 1984. Souhaitons que l'année nouvelle lui soit tout aussi agréable. Qu'elle soit agréable à Jojo cette année 1985, mais aussi à ceux qui en ont la charge et encore une fois à vous tous qui vivez ici dans notre Commune, Le REVEST-les-EAUX.

Aucun article ne nous est parvenu.

A la place nous vous donnons :

### Quelques nouvelles de la Commission "Culture".

D'Octobre à Décembre 1984, deux expositions ont été accueillies qui ont rencontré un écho certain dans la presse locale :

- l'exposition de Jean-Pierre BOUDILLON, Georges MAISONNEUVE, Laurence GUILLOMO du 16 au 25 Novembre.
- l'exposition de Daniel MEYER du 14 au 23 Décembre.

Le Conservateur des musées de TOULON nous a fait le plaisir de les visiter et de s'entretenir avec les artistes.

Le Musée de TOULON sur proposition du Conservateur mettra en dépôt, à la Mairie, un certain nombre d'œuvres de l'école revestoise et toulonnaise. Ces œuvres seront montrées aux Revestois dans le 1<sup>er</sup> semestre de 1985.

Toujours côté peinture, nous essayons de trouver un lieu prestigieux qui pourrait accueillir des rétrospectives de peintres de qualité.

Dans le domaine de la création théâtrale, des discussions sont en cours avec les communes de l'aire toulonnaise pour qu'ensemble, elles produisent 3 créations :

- en 1985, Maria Nefelli d'Odysseas Elytis, prix Nobel 1979 de littérature.
- en 1986, Amers de Saint-John Perse, prix Nobel 1960 de littérature.
- en 1987, Egée-Judée de Lorand Gaspar. 3 œuvres de 3 grands poètes, consacrées à la mer, à la lumière, à nos racines grecques.

Nous envisageons également pour 1988 de faire co-produire par de multiples partenaires, une réalisation cinématographique de "TISTOU LES MAINS VIDES" de Pierre Hubac, roman toulonnais et revestois.

Ne vous étonnez pas qu'on s'y prenne de si loin. Il faut en effet beaucoup de temps et de contacts pour lancer de telles opérations.

En Avril 1985, les éditions Spectres Familiers installées au REVEST organisent une exposition-vente de livres d'éditeurs varois. Vous pouvez trouver à la bibliothèque les livres de Spectres Familiers ainsi que les numéros de la revue "Aporie" dont nous

universités étrangères et qu'elle est subventionnée par le Centre National des lettres.

1985 étant l'année du centenaire de la mort de Victor HUGO, nous envisageons de commémorer cet anniversaire important sous forme de lectures à haute voix et d'un spectacle de chansons de Victor HUGO.

Samedi 1<sup>er</sup> Décembre s'est tenue la première réunion des ASSOCIATIONS, réunion préparatoire au Forum des associations qui se tiendra dans le 1<sup>er</sup> trimestre de 1985 et dont le but est de faire connaître la vie associative aux Revestois.

Exposition Daniel MEYER



Vendredi 30 Novembre, le théâtre de l'Exil a joué "Le Primitif". Philippe Alexis et Christian Besson qui avaient joué dans CLEPSYDRE ont montré un réel talent à jouer cette pièce sur la dureté de certains rapports humains. Dommage qu'il n'y ait eu qu'une cinquantaine de spectateurs.

Après la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui avait accordé en Août une subvention de 40.000 F. à Clepsydre, c'est le Conseil Régional qui, le 3 Décembre, a voté également une subvention de 40.000 F.

Des reportages photos et une vidéo ayant été réalisés pendant Clepsydre, nous organiserons une exposition de ces documents dans le 1<sup>er</sup> trimestre de 1985.

Si vous avez des idées, des propositions, des projets en ce qui concerne la vie culturelle au REVEST faites-nous en part. Nous vous accueillerons en réunion de commission, le Lundi à partir de 18 h 30.

# ACTIVITÉS MUNICIPALES

## REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Vendredi 26 Octobre.

Vendredi 7 Décembre.

## PRINCIPALES DECISIONS :

### Création de Syndicats intercommunaux :

— Avec La Garde, Toulon, La Valette, Le Pradet, Carqueiranne, en vue de l'achat de la patinoire de La Garde.

— Avec Toulon et d'autres communes de l'Aire Toulonnaise en vue de l'organisation d'un corps de sapeurs-pompiers.

— Avec Toulon pour l'aménagement d'un C.R.A.P.A. autour du barrage.

— Avec La Valette pour l'achat et l'utilisation ultérieure du domaine de Tourris.

### Réseau d'eau :

— **Construction d'un bassin** supplémentaire de 300 mètres cubes au Ray.

#### — Tarifs annexes :

Cautionnement compteur 15 à 20 mm  
= 200 F. — 32 mm = 300 F.

40 mm :

= 400 F. — 60 mm = 800 F.

Abonnement compteur 15 à 20 mm  
= 50 F. — 32 mm = 80 F.

40 mm :

= 120 F. — 60 mm = 200 F.

Pose ou dépose d'un compteur = 80 F.

Frais d'ouverture et de fermeture de  
bouche à clé = 50 F.

### Prix des repas à la cantine :

Majoration de 4,75 % applicable  
le 1<sup>er</sup> Janvier 1985.

Repas enfants = 8,50 F.

Repas adultes = 13,50 F.

Repas livrés à domicile = 33 F. par jour

## Terrains :

- Echanges de deux parcelles de 850 m<sup>2</sup> dans les Arrosants, rendus nécessaires à la suite de l'implantation de la voie coupe-feu.
- Avis favorable à la proposition d'achat du terrain Debroas au Hameau de Dardennes.
- P.O.S. — les conclusions de l'enquête sur les modifications présentées par le Commissaire-enquêteur sont entérinées.

## Ecoles :

- Demande d'une classe maternelle supplémentaire en accord avec madame l'Inspectrice des Ecoles Maternelles. On rappelle que les locaux existent, reste à créer le poste.
- Démographie — Enquête réalisée auprès des familles pour connaître les besoins scolaires dans les années à venir.
- Informatique — Accord pour signer une convention avec l'Etat en vue de doter le cours moyen d'un matériel informatique.

## S.I.T.T.O.M.A.T. :

- Avis favorable au dépannage financier par les communes participantes du Syndicat intercommunal de traitement et de transport des ordures ménagères de l'Aire Toulonnaise.

## Travaux d'utilité collective :

- Le Conseil joue le jeu et autorise le Maire à signer une convention avec l'Etat pour l'utilisation de 9 jeunes gens sans travail à des travaux ne justifiant pas l'appel à des entreprises ni la création de postes budgétaires.

## Archers Revestois :

- Subvention exceptionnelle de 4.000 Francs.

## Distribution E.D.F. :

- Création d'un réseau conforme de distribution sur la place Jean Moulin

## Tribunal Administratif :

- Un refus de permis de construire devant être attaqué devant le Tribunal Administratif, le Conseil autorise le Maire à ester en justice.

## Réunions de travail :

En dehors des réunions habituelles des Commissions.

### LUNDI 8 OCTOBRE

- Commission Sports, Fêtes et Culture avec Monsieur BARTOLI, Président du Tennis-Club du Revest.

### LUNDI 15 OCTOBRE

- Commission Sports, Fêtes et Culture avec la section culturelle de l'E.S.C.R.M.  
Objet : utilisation des locaux.

### LUNDI 22 OCTOBRE

- Commission Sports, Fêtes et Culture avec Monsieur HILBERT, directeur d'un bureau d'études à Marseille. Objet : réalisation de la salle polyvalente — procédure.

### JEUDI 25 OCTOBRE

- Commission administrative du bureau d'Aide Sociale.

### LUNDI 29 OCTOBRE

- Commission Urbanisme avec Monsieur THEOBALD de la Direction Départementale de l'Équipement. Tour d'horizon et travaux.

### JEUDI 8 NOVEMBRE

- Commission des travaux — Etude sur le projet de travaux d'utilité collective (T.U.C.).

### MERCREDI 14 NOVEMBRE

- Ensemble du Conseil Municipal — Projets sur l'utilisation du domaine de Tourris, en cas d'acquisition.

### MARDI 27 NOVEMBRE

- Réunion des représentants au Groupement Intercommunal d'Achats des Communes de La Valette, Saint-Cyr-sur-Mer et Le Revest.

### VENDREDI 30 NOVEMBRE

- Commissions de l'Urbanisme, des travaux et de l'eau avec l'architecte et le promoteur de la Z.A.C. du Rocher en présence d'un représentant de la D.D.E. Objet : protection des lieux dangereux.

## SAMEDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE

- Commission Sports, Fêtes et Culture avec les Présidents et Représentants des associations en vue de l'organisation d'un Forum.

## MARDI 11 DECEMBRE

- Commission des Eaux avec un Représentant du lotissement "Val d'Ardène" — Voie et réseaux.

## JEUDI 13 DECEMBRE

- Commission des travaux avec les Représentants du lotissement "La Grenette" — Ramassage des ordures ménagères, voies et implantation d'une station-service conformément au cahier des charges.



*Nos amis chasseurs*

## SAMEDI 15 DECEMBRE

- Commission des Adjointes avec les représentants des pétitionnaires pour le maintien de Joseph MARTIN ("Jojo") au Revest.

## Réceptions :

### VENDREDI 12 OCTOBRE

- Le Général FONDACCI, Président des C.I.L., par la Commission de l'Urbanisme.

### JEUDI 25 OCTOBRE

- Maître ODIER, Notaire, par le Maire et l'Adjoint à l'Urbanisme : signature d'actes d'échanges de terrains.

### VENDREDI 26 OCTOBRE

- Monsieur DURAND, Directeur de circonscription

## ACTIVITÉS MUNICIPALES

---

au Service des Impôts, par le Maire et des représentants de la Commission des impôts. Répartition et modalités de calcul des impôts locaux.

### VENDREDI 9 NOVEMBRE

- Madame BERNARD et Monsieur CADET, par le Maire et les deux Premiers Adjoints : préparation d'une exposition sur la Résistance et la Déportation.

### MERCREDI 28 NOVEMBRE

- Docteur HOARAU par le Conseil d'Adjoints : action engagée en faveur des handicapés et recherche d'un local, si possible dans la Commune, pour l'implantation d'un lieu de détente et d'un atelier d'activités.

### VENDREDI 30 NOVEMBRE

- Monsieur ALONZO, nouveau Receveur des Postes au REVEST, vient se présenter au Maire qui lui souhaite la bienvenue dans la Commune.

### LUNDI 3 DECEMBRE

- Mademoiselle LACHAIZE et Monsieur BONIFAY viennent informer le Maire de leur intention d'ouvrir une discothèque, sur le chemin du Colombier, dans un entrepôt loué à Monsieur VARNIER.

### MARDI 11 DECEMBRE

- Monsieur THEISSEIRE, Directeur de l'école maternelle du Hameau par le Maire et le Premier Adjoint. Le point sur la situation scolaire à l'école du Hameau — rapports entre les parties.

---

### Participation à des réunions.

#### A la Préfecture.

### LUNDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE

- Groupement départemental d'achats.

### JEUDI 4 OCTOBRE

- Groupement départemental d'achats.

### VENDREDI 5 OCTOBRE

- Entrevue avec le Maire de La Valette et le Secrétaire Général du Conseil Général : projets d'achat du domaine de Tourris.

### MERCREDI 17 OCTOBRE

- Commission du Comité départemental de la prévention de la délinquance.

### MARDI 30 OCTOBRE

- Enquête sur l'ouverture d'un Super-Marché à La Valette.

### LUNDI 3 DECEMBRE

- Etude et renseignements sur les travaux d'utilité collective.

### MERCREDI 12 DECEMBRE

- Comité départemental de la prévention de la délinquance.

### MARDI 18 DECEMBRE

- Commission des Carrières : projet d'extension à CUERS.

---

### Assemblées Générales :

#### Dans la Commune.

### JEUDI 18 OCTOBRE

- Tennis-Club du REVEST.



Edouard FOUSSE - Pierre CORTEZ :- La plume change de Mains

### MERCREDI 7 NOVEMBRE

- G. R. A. D. E.

### VENDREDI 28 DECEMBRE

- Société de Chasse

---

## ACTIVITÉS MUNICIPALES

### Concernant les Ecoles :

SAMEDI 20 OCTOBRE

- Elections aux Comités des parents.

SAMEDI 17 NOVEMBRE

- Conseil d'Ecole — Ecole Primaire.

SAMEDI 24 NOVEMBRE

- Conseil d'Ecole — Maternelle du Village.

SAMEDI 8 DECEMBRE

- Conseil d'Ecole — Maternelle du Hameau.

LUNDI 17 DECEMBRE

- Arbre de Noël à la Maternelle du Hameau.

MARDI 18 DECEMBRE

- Arbre de Noël à la Maternelle du Village.  
Dans la soirée :
- Pot offert par la Commission des Ecoles aux Enseignants et au personnel scolaire.

JEUDI 20 DECEMBRE

- Arbre de Noël à l'Ecole Primaire.  
Confection des menus avec les représentants des Parents et des Enseignants :

LUNDI 29 OCTOBRE

LUNDI 26 NOVEMBRE

LUNDI 17 DECEMBRE.

---

### Hors de la Commune.

Ne sont retenues que les réunions intéressant directement notre Commune :

JEUDI 11 OCTOBRE

- Le Pradet — Etude sur la création d'un syndicat intercommunal de lutte contre l'incendie.

VENDREDI 26 OCTOBRE

- Entrevue avec Monsieur PUYJARINET, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale — Projet sur l'informatique à l'école.

JEUDI 29 NOVEMBRE

- Rencontre des Maires LE REVEST et LA VALETTE  
— Possibilités d'utilisation du Domaine de Tourris  
Modélité d'achat

VENDREDI 30 NOVEMBRE

- La Garde — Discussions sur l'achat de la patinoire par le Syndicat intercommunal.

JEUDI 13 DECEMBRE

- La Garde — Poursuite des négociations d'achat de la patinoire — La réunion s'est achevée sur la rupture des pourparlers avec les propriétaires.

---

### La Commune a été représentée les :

VENDREDI 5 OCTOBRE

- Inauguration de la Foire de Toulon.

SAMEDI 13 OCTOBRE

- Réunion des Maires du Var.

JEUDI 25 OCTOBRE et VENDREDI 30 NOVEMBRE

- Jury du Concours régional de Commis.

VENDREDI 7 DECEMBRE

- Messe de Sainte Geneviève,  
Patronne des gendarmes.

---

### Organisation

#### de cérémonies.

JEUDI 1<sup>er</sup> NOVEMBRE

- Dépôt d'une gerbe et une minute de silence devant le Monument aux Morts du cimetière.

DIMANCHE 11 NOVEMBRE

- Dépôt de gerbes, lecture de la déclaration du Ministre des Anciens Combattants, minute de silence devant la plaque commémorative du Hameau de Dardennes.
- Apéritif au "Bar Terminus".
- Dépôt de gerbes, lecture du manifeste des Anciens Combattants, minute de silence devant le Monument des Victoires au Village.

## ACTIVITÉS MUNICIPALES

### Pour le Troisième Age.

MARDI 9 OCTOBRE

- Sortie Les Salles-sur-Verdon, Moustiers-Sainte-Marie.

JEUDI 27 DECEMBRE

- Repas de Noël.

---

Prêt d'une salle de la Mairie

pour des expositions.

VENDREDI 16 au LUNDI 26 NOVEMBRE

- Peinture et dessin Laurence GUILLOMO - J.-Pierre BOUDILLON - Georges MAISONNEUVE.

SAMEDI 8 et DIMANCHE 9 DECEMBRE

- Exposition "Résistance et Déportation".  
Exposition-vente de livres par la section locale du P. C. F.

*Animation du Mercredi après-midi :- Travaux manuels*



VENDREDI 14 au DIMANCHE 23 DECEMBRE

- Peinture — René MEYER.

---

pour des réunions.

VENDREDI 5 OCTOBRE

- Copropriétaires du Lotissement "Le Grand Vallon".

LUNDI 8 OCTOBRE

LUNDI 15 OCTOBRE

- Section locale du R.P.R.

MERCREDI 17 OCTOBRE

- Section locale du P.S.

VENDREDI 26 OCTOBRE

- Enseignants, Parents et C.M.P.P.  
Information sur le Centre médico-psycho-pédagogique de l'avenue Benoît Malon.

LUNDI 12 NOVEMBRE

- Le "Gardon Toulonnais".

SAMEDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE

- Copropriétaires du Lotissement "L'Oratori".

---

Enfin, au cours du trimestre :

VENDREDI 19 OCTOBRE

- Réglage des phares par la Prévention Routière.

MERCREDI 24 OCTOBRE

- Réception des caveaux au cimetière --  
Conformité des travaux.

MERCREDI 24 OCTOBRE

- Elections à la Mutualité Agricole.

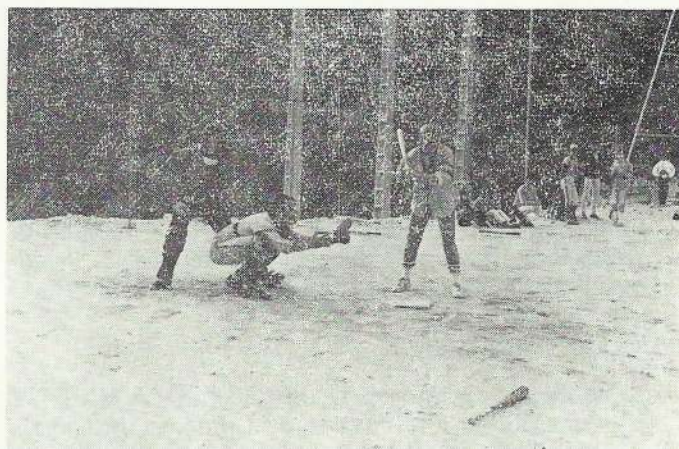
VENDREDI 30 NOVEMBRE

- Le "Théâtre de l'Exil" a joué "Le Primitif" dans l'Eglise paroissiale.

LUNDI 3 au SAMEDI 8 DECEMBRE

- Campagne pour l'amélioration des relations entre l'administration et les usagers.

*Rencontre de BASE-BALL AIX - LE REVEST*



**BIENVENUE :**

Un nouveau Receveur des Postes, M. Michel ALONZO, vient d'être nommé au Revest. C'est un homme dévoué et agréable que nous accueillons avec plaisir dans notre commune où nous souhaitons à lui-même et à sa compagne la plus cordiale des bienvenues.

**S. I. T. C. A. T. :**

Il peut être intéressant de savoir qu'en 1983 les recettes du Syndicat intercommunal de transports des communes de l'Aire Toulonnaise se sont élevées, pour les lignes desservant notre Commune, à 263.170 Francs. Le déficit pour la même année, sur ces mêmes lignes a été de 252.441 Francs.

**DEPOT DE MALVALLON :**

Le feu survenu récemment dans l'ancienne carrière de Malvallon a amené de nombreuses personnes à interroger la Mairie. Voici quelques précisions : il s'agit d'un dépôt de déchets industriels créé par arrêté préfectoral du 26 Juillet 1976 et placé sous la surveillance du service départemental des Mines. Contrairement à l'opinion de certains, le feu n'est pas mis volontairement pour réduire les déchets, mais il est l'œuvre de récupérateurs de cuivre qui s'introduisent en fraude dans l'enceinte du dépôt et brûlent des câbles pour en récupérer le métal. Une fois le feu déclaré il est très difficile de l'éteindre et seule la terre qu'on déverse dans le cratère en vient à bout. Pendant ce temps les fumées et les odeurs qui se dégagent sont très désagréables mais le Service des Mines est formel, elles ne sont pas dangereuses. Pour limiter ce désagrément, un arrêté municipal interdit tout déversement de déchets, à l'exception de la terre, dès la survenue d'un feu et ce jusqu'à disparition de toute fumée.

**PATINOIRE DE LA GARDE :**

Les propriétaires ayant manifesté l'intention de vendre, quelques communes voisines, La Garde, Toulon, La Valette, Le Pradet, Carqueiranne et Le Revest qui utilisaient la patinoire pour leurs scolaires, ont créé un Syndicat intercommunal afin de l'acheter. L'Etat, la Région et le Conseil Général sont prêts à subventionner l'opération mais les propriétaires n'acceptent pas l'expertise des Domaines fixant le prix d'achat. Les positions des deux parties ne se sont pas modifiées et les pourparlers ont été rompus, provisoirement faut-il espérer. Il faut dire que la différence porte sur 2.500.000 Francs.

**MAISONNETTE DE LA PLACE DE LA LIBERATION :**

Après un essai malheureux de création d'un club de Ping-pong sans encadrement, la maisonnette a dû être fermée ainsi que nous l'avons déjà signalé. Un

sables de l'E.S.C.R.M. réaliseront les travaux, la Mairie fournira le matériel et elle sera utilisée pour les "rencontres" du Mercredi après-midi organisées pour les enfants par la section culturelle de l'Entente Sportive qui l'utilisera aussi pour ses réunions et son école de Foot. Selon les besoins, elle pourra être utilisée en d'autres occasions mais il était indispensable de disposer d'une salle tous les mercredis ce qui n'est pas le cas actuellement à la Mairie où les enfants ne peuvent pas se réunir quand la pièce est occupée par une exposition, une réunion ou tout autre chose.

**SCOLARITE EN MATERNELLE :**

Quelques enfants n'ont pas pu être scolarisés à la rentrée de Septembre. Il faut savoir cependant que l'ouverture d'une classe supplémentaire avait été demandée par la Mairie, l'Inspectrice, les Enseignants et les Parents. L'Académie a eu à faire face à des besoins plus importants et n'a pas créé de poste au Revest. Quelques personnes ont demandé à la Mairie de créer des classes. Or ces classes existent et peuvent être utilisées tout de suite comme elles pouvaient l'être à la rentrée. La nomination d'un Enseignant, par contre, ne dépend absolument pas de la Mairie de même que l'organisation, le fonctionnement et les modalités de l'Enseignement. Le rôle de la Mairie consiste à fournir des locaux, les équiper et mettre à la disposition des écoles le personnel de service et la cantine. Pour continuer à faire face à ses obligations dans les années à venir, une enquête a été réalisée auprès de toutes les familles pour connaître le nombre d'enfants depuis la naissance jusqu'à 16 ans. Cette information aidera à faire connaître à l'Administration les besoins de la Commune en Instituteurs. Cette enquête a été adressée par la poste. Si quelques familles n'ont pas été touchées, qu'elles veuillent bien indiquer à la Mairie les renseignements suivants :

Nom, prénoms, adresse et date de naissance des enfants.

*Repas de Noël des Anciens*





Arbre de Noël :- Ecole Maternelle du Village

## ET JOJO ?

Nous en avons parlé dans le numéro 5 de ce bulletin mais il ne peut qu'être utile d'expliquer qu'aucun parent ne s'étant présenté pour s'en occuper après le décès de sa mère, le Tribunal l'a placé sous tutelle au cours de l'audience du 22 Novembre 1984. Le médecin-expert chargé de l'examiner a préconisé sa mise en observation au Centre Spécialisé de PIERREFEU pour orienter son placement ultérieur soit vers une maison spécialisée adaptée à son état, soit le maintenir à Pierrefeu jusqu'à ce qu'il puisse être dirigé, en fonction de l'évolution, vers une maison de retraite.

La population du village s'est émue et une pétition pour le maintenir au REVEST a recueilli plus de 250 signatures. Le Maire a réuni les responsables et leur a expliqué qu'il leur appartenait de proposer à la tutelle une solution de remplacement. Une réunion s'est tenue, avec l'Organisme de Tutelle, à PIERREFEU le 21 Décembre et il a été convenu que Monsieur et Madame TOCANIER aménageraient une pièce chez eux pour y loger JOJO dont ils seraient responsables devant la Tutelle. Ces aménagements ne devant être achevés qu'en Février prochain, c'est Madame PHANUEL qui a été désignée comme responsable durant cette période, période pendant laquelle le Syndicat d'Initiative a demandé au Maire l'autorisation de loger JOJO dans le local mis à la disposition du syndicat. Le Maire a aussitôt donné son accord pour cette solution qui devait prendre effet avant la Noël. Il faut souhaiter que "JOJO" poursuive sa vie au REVEST dans les conditions les plus avantageuses grâce à la bonne volonté de tous, ceux qui s'en sont occupés jusqu'à la décision prise par la Tutelle et ceux qui ont pris leur suite. La Gérante de Tutelle a souhaité que la Mairie continue à lui livrer les repas, ce qui ne fait aucun doute. Il faut signaler aux commerçants que seuls leur seront remboursés les achats pour lesquels le responsable local de Jojo aura donné son accord. Ce responsable est, pour l'instant, Madame PHANUEL que nous complimen-

tons pour son dévouement comme nous complimentons aussi Madame et Monsieur TOCANIER qui vont bientôt la remplacer.

## TERRAINS LA MOUTTE - LA RIPELLE :

Lorsque des rumeurs circulent, elles accusent toujours plus ou moins une ou plusieurs personnes et pourquoi pas le Maire, comme dans le cas présent. Il faut bien savoir, cependant, qu'il n'existe aucune loi empêchant un propriétaire de débiter un terrain de 18 hectares en lots et de les vendre qu'ils soient ou ne soient pas constructibles. Le terrain ci-dessus est situé en zone II N B dans laquelle les lotissements sont interdits. Or, constitue un lotissement selon la définition de l'article R 315-I du Code de l'Urbanisme "toute division d'une propriété foncière en vue de l'implantation de bâtiments qui a pour objet ou qui, sur une période de moins de dix ans, a eu pour effet de porter à plus de deux le nombre de terrains issus de ladite propriété".

Cela revient à dire que les deux premiers lots sont constructibles, une construction d'un seul logement par terrain selon la réglementation du P.O.S., tandis que les autres lots, une quarantaine peut-être si tous les lots sont de 4.000 mètres carrés, sont actuellement inconstructibles. Il faut préciser enfin que l'aménagement de terrains de camping et le stationnement de caravanes sont interdits dans ce type de zone. Tout cela a été expliqué et rappelé au vendeur, à son notaire et à l'agence chargée de la vente. Dans leurs réponses ils ont confirmé que les acheteurs étaient au courant de ces restrictions qui figuraient dans les contrats.

On ne voit pas en quoi la Mairie peut être rendue responsable de ces ventes mais il appartient au Conseil Municipal de tenir compte de la situation ainsi créée dans le cadre d'une révision du P.O.S.

## TRANSFERT DE LA COOP :

La "Coop" va prendre la place du restaurant où elle sera plus à l'aise, le magasin actuel est en effet beaucoup trop petit. Nous regretterons la disparition du seul restaurant de notre Commune dont, de plus, les gérants, Monsieur et Madame Alain VIDAL, sont particulièrement sympathiques. Mais pour dissiper les inquiétudes manifestées par les autres commerçants, le Maire a interrogé la direction départementale des COOP. Nous publions la réponse qui lui est parvenue :

"Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu votre courrier du 30 Octobre 1984 au sujet du déplacement de notre point de vente sur votre Commune.

La décision de transférer notre fonds de com-

merce a pour unique but d'améliorer les services que nous sommes amenés à rendre aux consommateurs du REVEST.

Nous n'avons pas aujourd'hui l'intention de développer notre assortiment.

Espérant que vous serez ainsi à même de calmer les inquiétudes des commerçants locaux qui ne devraient pas subir de préjudice du fait de notre nouvelle installation, et vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président du Directoire  
COOP Rhône-Méditerranée  
**A. SERIS"**

#### DANS LE CONSEIL MUNICIPAL :

— Le 13 Octobre est décédée Madame Rose CHAIX, veuve MEIFFRET, qui a toujours vécu dans notre village où vivent ses enfants et ses petits enfants et où tout le monde l'aimait beaucoup. Elle était la tante de notre premier Adjoint et Maire Honoraire, Alphonse SAUVAIRE.

— Le 22 Décembre le Maire a eu le plaisir de procéder au mariage de son jeune ami Charles AUDE, promis à un très brillant avenir, avec mademoiselle Catherine ZUSZMAN, de Paris, psychologue. Le jeune marié est le fils de Madame Jacqueline AUDE et le neveu de Monsieur Jean-Marie MARINI, tous deux conseillers municipaux.

## TRAVAUX RÉALISÉS

#### TRAVAUX REALISES

##### PAR DES ENTREPRISES :

- Fin des travaux du nouveau cimetière (carré D).
- Réfection par revêtement en béton du chemin des Arrosants. (1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> Tranches),
- Agrandissement du pont du Béal à Dardennes (1<sup>re</sup> Tranche).
- Adduction d'eau les Marlets — Costebelle.
- Réseau électrique Place Jean Moulin.
- Réfection abri-bus à Dardennes.
- Surélévation des regards eaux usées à Dardennes.

##### PAR LE PERSONNEL COMMUNAL :

- Rocher d'escalade à la maternelle de Dardennes.
- Auvent porte d'entrée maternelle de Dardennes.
- Garde corps - Rampes et grilles cimetière carré D.
- Mise en place de trois fontaines cimetière carré D.
- Eclairage de la tour sarrazine.
- Remplacement ou remise en état de nombreux panneaux de signalisation et plaques indicatrices détruits par des actes de vandalisme.

#### ACTION SOCIALE :

La Commission "Action Sociale" n'étant pratiquement jamais sollicitée, signale qu'elle ne peut pas avoir connaissance de tous les cas sociaux se présentant dans la Commune.

Elle rappelle qu'elle se tient à la disposition de tout le monde pour étudier tous ceux qui lui sont ou seront signalés et essayer de dépanner en fonction de ses moyens les personnes traversant une situation difficile ou pénible quelle qu'elle soit.

Il suffit de s'adresser soit directement à Madame BONAVITA, Adjointe au Maire, responsable de la Commission, soit au secrétariat de la Mairie ou à un membre du Conseil Municipal de votre choix.

*Ecole de Pêche animée par le Gardon Toulonnais*



## ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Deux arrêtés intéressant l'ensemble de la Commune ont été pris durant ce trimestre.

---

### — A R R E T E —

---

VU la loi du 5 Avril 1884 sur les pouvoirs du Maire,

VU l'art. L 131-2 6° du Code des Communes,

VU l'art. L 131-7 du Code des Communes,

VU l'arrêté préfectoral du 26 Juillet 1976 autorisant l'exploitation d'un dépôt de déchets industriels par la S.T.A.R.T. BARLA et Compagnie au quartier de MALVALLON,

Etant donné les feux qui surviennent dans ce dépôt,

Etant donné les fumées et les odeurs qui sont les conséquences de ces feux et qui, pendant souvent de très nombreuses journées, incommode le voisinage,

Etant donné qu'en fonction de la direction et de la puissance du vent, ces nuisances particulièrement désagréables se répandent sur l'ensemble de la Commune et les quartiers Toulonnais voisins,

Etant donné l'information apportée au Conseil Municipal selon laquelle les décharges de déchets ne sont pas interrompues durant ces périodes, prolongeant ainsi les nuisances.

### LE MAIRE DE LE REVEST-LES-EAUX ARRETE :

#### Article Premier :

- Tout apport de déchets quels qu'ils soient, à l'exception des apports recommandés de terre, est interdit dans le dépôt de déchets industriels de MALVALLON dès la survenue d'un feu à l'intérieur ou sur les abords immédiats du dépôt.

#### Article 2 :

- La remise en service du dépôt ne pourra s'effectuer que lorsque le feu sera complètement terminé et que toute fumée aura disparu.

#### Article 3 :

- La remise en service selon les conditions de l'article 2 ci-dessus, est subordonnée à l'accord du Commandant du Corps des Sapeurs-pompiers de TOULON ou son représentant.

#### Article 4 :

- Cet arrêté, transmis dès le jour de sa signature à Monsieur le Préfet, Commissaire de la République du Département du Var, est immédiatement applicable.

#### Article 5 :

- La secrétaire de Mairie, le Commandant du Corps des Sapeurs-pompiers de TOULON, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE

**Charles VIDAL.**

Le Maire de la Commune du REVEST-Les-EAUX (VAR).

VU la délibération en date du 11 Mai 1984 décidant la modification des dispositions du P.O.S.,

VU le résultat de l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 Juin au 24 Juillet 1984 inclus et l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,

Vu la délibération du Conseil Municipal du REVEST-les-EAUX en date du 26 Octobre approuvant les modifications des dispositions du P.O.S. telles que présentées dans la délibération susvisée du 11 Mai 1984,

---

### — A R R E T E —

---

**Article Unique :** A compter de ce jour, les modifications des dispositions du P.O.S. telles qu'approuvées par la délibération du Conseil Municipal du REVEST-Les-EAUX en date du 26 OCTOBRE 1984 sont applicables.

A REVEST-LES-EAUX, le 18 Décembre 1984

LE MAIRE,

**Charles VIDAL.**

## QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

- Protégez votre compteur d'eau contre le froid car vous en assureriez le remplacement à vos frais en cas de gel.
- Dans le village, les containers pour sacs poubelles sont installés pour assurer hygiène et propreté ; évitez donc de mettre vos sacs après 10 h. 00 du matin, heure de passage des éboueurs.
- Si vous signalez des fuites d'eau extérieures, des baisses importantes de pression ou des coupures d'eau à vos robinets, vos renseignements seront toujours les bienvenus.
- Malgré le passage hebdomadaire de l'entreprise chargée de la surveillance de l'éclairage public, certaines lanternes clignotent après quelques heures de marche, ce qui échappe à l'entreprise. Signalez ces anomalies en Mairie en indiquant si possible le numéro porté à proximité des potences ou des poteaux.
- Renseignez-vous toujours en Mairie sur les périodes et les heures pour l'allumage des feux fixées par arrêté préfectoral, pour le brûlage des rémanents et éventuellement la procédure à suivre pour des demandes d'autorisation exceptionnelle.
- N'oubliez pas que le ramassage des monstres est prévu le premier JEUDI de chaque mois. Faites-vous inscrire au Secrétariat de la Mairie en signalant approximativement l'importance du ramassage.

*Quelques instants de recueillement au Hameau*



## *Cante de Naël*

### **FRICOT, le chien de mon père.**

Je m'appelais FRICOT et j'ai été le plus heureux des chiens sur terre.

Jeune chiot abandonné, j'ai ouvert les yeux sur un monde hostile et froid.

L'instinct, sans doute, a dirigé mes petits pas trébuchants vers la chaudière de cette petite usine devant laquelle je me suis allongé, épuisé.

C'est alors que je l'ai vu. Il s'est approché de moi, m'a caressé, réchauffé et a partagé avec moi sa gamelle.

Plus tard il m'a amené chez lui où toute la famille m'a vite adopté.

Je les aimais tous bien, mais lui, je l'adorais. C'était mon maître, mon père, mon Dieu !

Nous avons vécu ainsi de nombreuses années. J'étais toujours avec lui, au travail comme à la promenade. C'était le bonheur parfait et je croyais qu'il durerait toujours !

Mais hélas, la vieillesse arrive bien trop vite pour les hommes et encore plus vite pour les chiens.

Un triste soir mes yeux se sont fermés en emportant l'image de mon Dieu et j'étais bien malheureux de le quitter.

Mais très vite, mon maître est venu me rejoindre et depuis, tous les jours, nous parcourons sans fin les collines du Revest.

Et le vent qui caresse les arbres nous chuchote des airs parfumés de thym et de romarin.

Je m'appelle FRICOT et je suis le plus heureux des chiens au ciel.

Tous les jours c'est fête, tous les jours c'est NOEL avec mon Dieu retrouvé.

**Marie-Louise BOTHOREL**  
Les Arrosants  
LE REVEST-LES-EAUX.



*Une partie de la Commission Culturelle*

### NOUS OFFRONS TOUS NOS VŒUX A :

- Corinne TROPPE et Michel LIVET  
mariés le 16 Octobre.
- Catherine ZUSMAN et Charles AUDE  
mariés le 22 Décembre.



Pour la première fois nous n'avons aucun nouveau-  
né à qui souhaiter beaucoup de bonheur.

### NOUS PARTAGEONS LA PEINE DES FAMILLES DE :

- Hilaire QUINIOU  
décédé le 5 Octobre.
- Joséphine GIRAUD, épouse TOKMAKOFF  
décédée le 6 Octobre.
- Madeleine MILORD, épouse ALZIAS  
décédée le 11 Octobre.
- Rose CHAIX, épouse MEIFFRET  
décédée le 13 Octobre.
- Jean BARRAU  
décédé le 18 Octobre.
- Yvonne ARNAUD, épouse RAIMON  
décédée le 1<sup>er</sup> Novembre.
- Louis LAPIERRE  
décédé le 5 Novembre.
- Lucien DAUPHIN  
décédé le 14 Novembre.
- Mario MAGNONI  
décédé le 18 Novembre.
- Marius CHENET  
décédé le 2 Décembre.

*Réunion Générale des Associations*



## HISTOIRE DU REVEST-LES-EAUX

par Pierre TROFIMOFF

### AVANT LA REVOLUTION : (suite)

Il faudra beaucoup de temps pour tout remettre en état. Mais DORIA avait trouvé une forte tête en la personne du Syndic du Revest.

Lors du recensement général des lieux, villages et châteaux inhabités, ordonné en 1540, en vertu d'un arrêté du Parlement de Provence, le sieur Louis BURLE, membre de la Cour des Comptes, désigné pour visiter la région de TOULON, présenta le rapport suivant à la Cour :

« Le jeudi vingt-deuxième jour du mois de juillet de l'an 1540, je me suis fait transporter au lieu de Tourris, auquel lieu je n'y ai trouvé personne, preuve qu'il n'est pas habité, et me suis retiré au REVEST qui proche du dit lieu et là, dans la maison d'un particulier du dit lieu, ai fait appeler Hugues VIDAL, syndic du dit Revest, Jehan DARTIGUE, Hugues HERMITTE, et Pierre VIDAL, lesquels interrogés par moi pour savoir dans quel lieu se trouvait le Château de Tourris et quelles maisons y a et quelles charges ont, ont dit que le terroir de Tourris est possédé tant par les hommes du Revest que par ceux de La Valette, qu'au dit lieu, il n'y a ni maisons, ni châteaux, car tout est détruit, qu'il y a des bastidons pour la remise des hommes quand ils vont travailler.

Quant aux charges, ils payent la tasque (droit sur les fruits et légumes) au Seigneur de Tourris et un onzième sur les blés et autres, et une dime d'un treizième au Chapitre de Toulon, ils n'ont pas d'autres charges. Quant aux commodités, ils ont dit que le terroir est bon, qu'il y a des pasturages auxquels les hommes du Revest, de La Valette, de La Garde et de Toulon ont droit. Quant au Revest, on dit qu'il y a 26 maisons habitées et qu'ils font à leur Seigneur semblables tasques et censes qu'au Seigneur de Tourris pour le terroir du dit Tourris, ils payent la dime au dixième, le fourrage au vingt cinquième et la mouture au vingtième. Quant au terroir, on dit qu'il est malaisé à cultiver. »

Le 22 Août 1543, (?) François 1<sup>er</sup> décidait de mettre Toulon à la disposition des troupes de Barbe-rousse. Ayant dû quitter leur ville, en abandonnant leurs maisons et leurs biens, les Toulonnais gagneront les villages voisins, qui durent les loger et les nourrir. Le Revest ne manqua pas d'agir avec la plus grande sollicitude à l'égard des victimes de cette décision misérable ; cet exode dura près de 6 mois, les Turcs n'ayant quitté Toulon qu'en Avril 1544 contre une forte rançon.

Mais la population du Revest ne se distrait pas que des visites de membres du Parlement ou de

Les Revestoïses vivent et tout ce qui intéresse l'un d'eux, les touche et les intéresse. Un manuscrit conservé aux Archives Communales de Carpentras, nous apprend que le 22 septembre 1554 eurent lieu les dépositions des témoins dans un procès qui opposait le Seigneur du Revest à Honorat d'Ortignes (sic, pour Artigues).

Nous ignorons ce qui a motivé cette procédure, une partie du début de ce manuscrit ayant disparu.

L'arrivée inattendue de visiteurs de marque ne passe pas inaperçue, Charles IX, en 1564, (octobre) en visite à Toulon, Solliès-Pont, Hyères, La Cadière, Ollioules, Orvès, s'arrêta au Revest lors d'une partie de Chasse.

Les édiles Revestoïses assurent toutes leurs responsabilités. Ils sont fiers et exigeants, pour eux-mêmes comme pour les autres. Ils ont fait et font leur devoir, en toutes circonstances, ils demandent qu'il en soit ainsi pour tous. C'est ainsi que le 10 février 1578, ils font sommation par devant Maître Charles Deydier, notaire à Toulon, à Messire Loys PAVES, vicaire de l'Eglise Paroissiale du Revest. Il est d'abord rappelé que : « depuis environ vingt ans que Messire Loys PAVES a servi et résidé au Revest, il a toujours accoutumé à faire les sermons et prédications, tant en carême que Dimanche et Fêtes solennelles, au grand contentement du peuple, auquel le dit service a été grandement nécessaire, étant donné la multitude de gens que grâce à Dieu, d'un jour à l'autre il s'y est multiplié. »

On notera au passage que ce texte nous confirme dans l'évolution subite et rapide de la population, due en partie aux événements.

Mais, après les louanges et les compliments, les attaques et les reproches, mais en égard à la bonne rente et aux revenus qu'il a retirés du dime et des biens de la dite vicairie, messire Loys PAVES en a profité pour acquérir plusieurs biens et faire édifier une maison en ville de Toulon, où il a fait sa résidence depuis cinq ans, ayant seulement mis au Revest deux prêtres incapables à faire le service, au grand mécontentement et dommage du peuple se trouvant privé de consolation et édification de sa conscience. A cette cause, Raymond VIDAL, syndic, au nom de la communauté, manants et habitants du Revest, suivant la délibération du 9 février, et en égard que, au lieu du Revest, il y a plus de cent maisons et quatre cents personnes de communion, et en outre, cent petit enfants et que le revenu de la dite vicairie est de plus de 1.000 florins, somme et requiert le dit messire Loys PAVES, présent et oyant, de pourvoir la dite commune du Revest d'un prêcheur, suffisant et capable et de bonne renommée, pour prêcher la parole de Dieu durant le carême, comme est observé aux lieux de La Garde, Méounes, La Valette et plusieurs autres lieux de Provence, où les vicaires n'ont pas la moitié du revenu de la vicairie du Revest, autrement et à faute de ce faire, le Conseil proteste contre le dit vicaire, de tous

## HISTOIRE DU REVEST-LES-EAUX

---

prêcheur aux dépens de la commune, jusqu'à ce que le dit vicaire soit condamné, sauf à recouvrer de lui et être remboursé des dits dépens. Fait à Toulon, dans la boutique de Jehan PAVES, Chaussatier frère du dit vicaire.

Les guerres de religion amènent au Revest, un nombre important de moines de Montrieux. Ils

n'étaient pas des inconnus pour les Revestois, voisins, ils entretenaient avec la population du Revest d'excellentes relations.

C'est une femme Isabelle FLORENCE, dite « Moure » qui prit la tête d'une bande d'émeutiers à Signes, et se rendit à la Chartreuse de Montrieux en décembre 1578, et la livra au pillage.

---

### COMITÉ DE RÉDACTION:

Jean-Claude GROSSE - Charles VIDAL - Jacques RULLIER

---

---

### Imprimerie SAINT-JEAN

— Gérard BONA —

83000 TOULON

☎ (94) 41-16-14

---